

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 10 février 2014, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et les conseillers suivants : Patrick Morin, Ghislain Brunet, Louis Proulx, Yvan Verville et Marco Desforges. Était également présente la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2014-02-023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et celui de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014;
4. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 255 675,69 \$;
 - Liste des salaires au montant de 48 079,92 \$;
5. Correspondance reçue et envoyée du mois de janvier 2014;
6. Période de questions;
7. Avis de motion pour adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus;
8. Adoption du projet de règlement no 14-191 - code d'éthique et de déontologie des élus;
9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités;
10. Demande d'aide financière au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (Monsieur Camille Morissette);
11. Désignation de délégués à la SOPFEU;
12. Rencontre avec les intervenantes du CLSC de Macamic;
13. Demande de permis de sollicitation de la Fondation canadienne du rein;
14. Demande à la CPTAQ – Monsieur Simon Gagné;
15. Nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme;
16. Renouvellement de l'adhésion au groupe Recyclo-Nord;
17. Demandes d'appui :
 - a) La Bouée d'Espoir inc.;
 - b) Le Club de patinage artistique de La Sarre;
 - c) Le Pilier;
18. Entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;
19. Appui concernant le projet de développement d'un centre de radiothérapie;
20. Formation – mobiliser sa communauté au transport actif;
21. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'un véhicule pour le déneigement des trottoirs;

22. Rapport de l'analyse du formulaire de l'usage de l'eau potable 2013;
23. Rapport des comités;
24. Questions diverses :
 - a) Ajout d'un arrêt (Patrick Morin);
 - b) Fête des voisins (Louis Proulx);
 - c) Présentation en sécurité civile (Claude Morin);
 - d) Coût bibliothèque (Louis Proulx);
25. Période de questions;
26. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 11, 12, 13, 17a), 17b), 17c), 20, 24a), 24b), 24c) et 24d) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2014-02-024

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2014**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2014-02-025

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 255 675,69 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 48 079,9247 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE DU MOIS DE JANVIER 2014**

La secrétaire-trésorière adjointe donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2014.

6. **Période de questions**

Monsieur Léopold Roy informe les élus qu'il y a un chien attaché sur la 7^e Avenue Ouest et que ce dernier se rend sur le trottoir. Monsieur Roy demande si dans notre règlement des animaux il n'y a pas une clause sur la longueur de la laisse.

2014-02-026

7. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Linda Morin, qu'un projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Macamic sera présenté en vue de son adoption. Le projet de règlement est remis aux élus.

Tel que requis par la loi, la conseillère, Linda Morin présente le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Macamic. Un avis public de 7 jours doit être donné avant que le conseil puisse adopter le règlement.

2014-02-027

8. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 14-191 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu à l'unanimité :

QUE : Le projet de règlement No 14-191 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Macamic soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2014-02-028

9. **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 147 181 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforges, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de Macamic informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

2014-02-029

10. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II**

Attendu que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé, programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

Attendu que la Sylviculture La Vérendrye désire bénéficier de ce programme pour monsieur Camille Morissette;

Attendu que le projet demandé est pour l'élagage d'une plantation de 6 mètres et plus de hauteur afin de produire du bois sans nœuds afin d'augmenter le rendement forestier;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par Sylviculture La Vérendrye pour monsieur Camille Morissette dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-030

14. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR SIMON GAGNÉ**

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que la demande vise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 729 054 et 4 729 056 du cadastre du Québec, d'une superficie de 20 000 mètres carrés ne causerait aucun préjudice à l'agriculture;

Considérant que le projet consiste à l'extraction et l'entreposage de terre noire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Simon Gagné des lots 4 729 054 et 4 729 056 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2014-02-031

15. **NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la nomination de monsieur Rock Morin en tant que nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

QU' : Une lettre de remerciements soit envoyée au membre sortant, monsieur Jacques Bastien, pour son implication au sein de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2014-02-032

16. **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU GROUPE RECYCLO-NORD**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic verse un montant de 25 \$ au Groupe Recyclo-Nord pour le renouvellement pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-02-033

18. **ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : L'entente projetée avec la Commission de la santé et de la Sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-02-034

19. **APPUI CONCERNANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE**

ATTENDU QUE les citoyennes et citoyens de Macamic sont concernés par l'arrivée d'un centre de radiothérapie régional à Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE la population du territoire est en droit de bénéficier de ce service en Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE le service de radiothérapie est offert à l'extérieur de notre région;

ATTENDU QUE le service actuel demande aux utilisateurs de se déplacer sur de longues distances;

ATTENDU QUE la santé de nos citoyennes et citoyens nous tient à cœur;

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Macamic donne son appui au développement d'un centre de radiothérapie en Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée à l'unanimité.

2014-02-035

21. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'un véhicule pour le déneigement des trottoirs.

2014-02-036

22. **RAPPORT DE L'ANALYSE DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2012**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic envoie une lettre de félicitations à l'opérateur des usines, monsieur Annick Goulet ainsi qu'au surintendant des travaux publics, monsieur Richard Michaud et son équipe pour leur excellent travail effectué à l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité.

23. **Rapport des comités**

Le conseiller Ghislain Brunet et le maire Claude N. Morin font un rapport de leur dernière rencontre de leur comité respectif.

25. **Période questions**

Monsieur Lucien Nicol avait quelques questions concernant le projet de la nouvelle bibliothèque.

2014-02-037

26. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 heures.

ADOPTÉ.

Ginette Labbé
Secrétaire-trésorière adjointe

Claude N. Morin
Maire